



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

N° C30_05_2024_04 - PCAET - Bilan des émissions de gaz à effet de serre patrimoine et compétences (annexes)

Annexe(s) :

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Donnees_BEGES
- Plan actions BEGES interne

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	59	12	71	19

Pour : 71 Abstention : 0 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, DUBOIS Mickaël

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), PELTIER Jérôme (pouvoir donné à PICHON Gilles), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

PCAET - Bilan des émissions de gaz à effet de serre patrimoine et compétences (annexes)

Annexe(s) :

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre

- Donnees_BEGES

- Plan actions BEGES interne

Vu l'article L229-25 du code de l'environnement,

La communauté de communes Mellois en Poitou, en tant que personne morale de droit public employant plus de 250 personnes, est soumise à l'obligation réglementaire de réaliser son bilan des émissions gaz à effet de serre (BEGES) patrimoine et compétence. Ce bilan intègre un plan d'actions pour diminuer les émissions de l'organisation, et doit être révisé tous les 3 ans. Cette démarche a été adossée à l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET). Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité complète celui du territoire qui a été réalisé dans le diagnostic du PCAET.

La méthodologie nationale de l'ADEME a été appliquée dans cette démarche. Le périmètre du BEGES concerne l'ensemble du patrimoine et compétences exercées en interne en 2022. Les compétences déléguées sont prises en compte, tandis que les compétences transférées ne sont pas concernées par l'exercice. Le CIAS et l'EPIC tourisme ne sont pas non plus concernés. L'ensemble des services ont transmis leurs données sur les postes d'émissions suivants :

- Les bâtiments : immobilisations, consommations d'énergie, piscines
- Les déplacements des agents : professionnels et domicile-travail
- Les achats : fournitures, équipements et services
- Les travaux : en régie et externalisés
- Les déplacements des visiteurs : pour les événements organisés par l'EPCI ou la fréquentation des services de la communauté de communes
- Le numérique : le matériel informatique et les flux de données
- Les déchets : collecte et traitement
- L'éclairage public via les consommations énergétiques
- L'assainissement : consommation d'énergie et travaux sur les installations et les réseaux
- L'alimentation : l'achat des repas
- Les véhicules de la collectivité : les immobilisations et consommations de carburants

Le résultat du bilan des émissions de gaz à effet de serre 2022 de Mellois en Poitou s'élève à environ 10 400 tCO₂e (tonnes équivalent CO₂). Les trois principaux postes d'émission sont les suivants :

1. Les déchets pour 46 % du total. Parmi ces 46 %, 82 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux compétences déchets correspondent au stockage des OMR et des biodéchets.
2. Les bâtiments pour 15 % du total. Parmi ces 15 %, 67 % des émissions proviennent de la combustion de gaz fossile pour le chauffage.
3. L'assainissement pour 9 % du total. Parmi ces 9 %, 94 % des émissions sont issues des travaux réalisés sur les installations et réseaux.
4. Les travaux de la direction des services techniques pour 9 % du total. Parmi ces 9 %, 70 % des émissions sont liées aux travaux de construction de la gendarmerie.

Ces résultats se situent dans la moyenne nationale des BEGES des EPCI.

Le plan d'actions du COT a été adapté pour l'exercice. Le plan d'actions annexé en résulte afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences de Mellois en Poitou.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le bilan des émissions de gaz à effet de serre patrimoine et compétence annexé ;
- ADOPTER le plan d'actions annexé ;
- AUTORISER la publication des données annexées sur le portail réglementaire national ;
- AUTORISER le versement du plan d'actions sur le même portail.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Marylène PICARD

Fabrice MICHELET